

Programme de la Formation
JURY DE CONCOURS
1 jour soit 7 heures de formation

PUBLIC CIBLE

Formation réservée en priorité aux Architectes inscrits à l'ordre des Pays de Loire dans la limite de 18 participants.
(merci de bien renseigner votre numéro d'inscription à l'ordre dans le bulletin d'inscription).

Déjeuner offert par le CROA Pays de Loire.

Module
JURY DE CONCOURS
1 jour soit 7 heures de formation

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Permettre aux participants de maîtriser les procédures de passation des marchés publics, de connaître le fonctionnement des jurys et d'y participer.

FORMATEUR(S)

ARNAUD Adeline - juriste au CROA Pays de Loire

PROGRAMME

Introduction

- Le contexte juridique des marchés publics
- Les procédures soumises au code des marchés publics
- Les marchés soumis à l'ordonnance de 2005
- Les différences entre ces procédures

Dans quelle situation intervient le juré

Les textes applicables aux organismes soumis au code des marchés publics et aux organismes soumis aux ordonnances.
Seuil et choix du type de procédures :

1. Procédures formalisées
2. Procédures non formalisées

Composition du jury

- Les membres du jury ayant voix délibérative
- Les membres du jury ayant voix consultative
- Le quorum

Les missions du juré

- Le contrôle du choix de la procédure
- Contrôle de l'AAPC et du règlement de consultation
- Analyse du programme
- Sélection des candidats
- Jugement des projets
- L'après-procédure

La déontologie et l'éthique du juré

La valeur pédagogique de l'architecte juré